



marché pour ladite somme.

La dépense à prévoir sera imputée sur l'Article 5. du Chapitre 16 du budget ordinaire de 1944.

Examen des dossiers d'assistance ~

Le Conseil Municipal se réunit en séance secrète pour l'examen des dossiers d'assistance, sur lesquels la commission administrative du Bureau de Bienfaisance a déjà délibéré. Le Conseil Municipal approuve toutes les décisions du Bureau de Bienfaisance.

S'ordre un jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à die sept heures.

Et ont signé les membres présents.

Jeanne Gouplancz ✓
 André Guédon
 Etienne Avocat f. Jarry ✓
 C. Joubert
 A. Lebarre ✓
 M. Martel ✓

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le 17 Août 1944 à Nantes au lieu ordinaire de ses séances.

- Ordre du Jour -

- 1^e Examen de la situation nouvelle créée par les événements de guerre.
- 2^e Etude des dispositions à prendre en vue d'assurer le fonctionnement le plus normal possible de la vie économique de la commune.

Nantes, le 16 Août 1944

Le Maire,

Le Maire

Séance du 17 Août 1944



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 17 Août 1944 à 10 heures, sous la présidence de M. Le Lamer, Maire.

Membres présents : MM^e : Le Lamer, Audouin, Gendron, Jahan, Joubert, Lacéck, Lebreton, Moriceau, Teneau, Tinel, Trouillard, Guen.

Prisonnier de guerre : M^e Hillion

Absents et excusés : MM^e : Cormerais, Graton, Guyot, Guivion.

M^e Gendron, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture, est adopté sans observations.

Création d'un Comité d'entraide économique et social.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des événements de guerre, aucune liaison n'existe plus entre la Commune et la Préfecture. De ce fait, l'Administration générale se trouve placée entre les mains de la Municipalité et du Conseil Municipal. Pour faire face à ces charges aussi lourdes que difficiles, le Maire est certain qu'il peut compter sur le dévouement et la bonne volonté de tout le Conseil Municipal. Toutefois, il a pensé que pour donner le maximum de satisfaction aux habitants, et surtout pour être tenu plus complètement au courant de leurs besoins, il y avait lieu d'envisager la création d'un Comité d'entraide économique et social, dont les membres choisis dans les différentes agglomérations de la commune pourraient unifier l'effort de trait d'union entre l'administration municipale et la population.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire, chacun se chargeant dans sa sphère de désigner les noms des personnes offrant les garanties et les garanties nécessaires au pareil cas.

Ravitaillement.

Le Maire aborde ensuite la question du ravitaillement et indique que celui des farines est pour l'instant le plus difficile à solutionner. Il faut d'abord aller dans les minoteries les plus proches, telles que Boussay, le Falet, la Louée dans l'est, et J^e. Philibert de Grand Lieu, Saulx, Font-James dans l'ouest.



pour connaître les disponibilités de chacune. Tantôt, se procurer les moyens de transport, ce qui n'est pas la partie la plus facile de la tâche, étant donné les exigences de l'armée occupante, à tel point que plusieurs véhicules ont été requisitionnés en cours de route. Malgré cela et tant bien que mal la population n'a pas trop souffert du manque de pain.

Il y a donc lieu de continuer les mêmes efforts le plus activement possible, et dans ce but, le Maire demande au Conseil Municipal de désigner M.M. Charbonnier et Gendron, le premier pour l'Ouest et le deuxième pour l'est, où leurs affaires les appellent plus particulièrement, avec la mission de s'enquérir des possibilités immédiates de faire dans les diverses minorités qui ils pourront toucher.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire ajoute que pour suppléer autant que possible à la pénurie probable de pain, il s'est occupé de faire augmenter la distribution de viande d'accord avec les services de la répartition, et de faire approvisionner en fromages de terre les différentes agglomérations de la Commune, de façon à permettre aux détaillants d'effectuer des distributions complémentaires.

Chômage.

Dès la rupture des communications avec Nantes, le Maire a fait ouvrir à la Mairie et au Secr. Municipal, deux bureaux de déclarations pour les chômeurs. Dès que sera connu le nombre de ceux-ci, une commission dite de chômage fonctionnera pour examiner les demandes et à ce moment, le Conseil Municipal sera de nouveau réuni pour voter les crédits nécessaires à la constitution d'un fonds de chômage suivant les disponibilités du Receveur Municipal.

Commission spéciale du ravitaillement. En présence des nombreuses difficultés à solutionner d'urgence, le Maire demande au Conseil Municipal de nommer une commission spéciale dite du Ravitaillement dont les membres se tiendront en contact étroit avec lui pour l'aider dans sa trop lourde tâche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire et désigne en dehors des quatre adjoints qui en font obligatoirement partie M.M. Zahm, Puelouin



Pouplard, Gentron et Lebreton qui déclarent
accepter

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Il ont signé les numéros suivants

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le 30 Août 1944 à 15 heures.
au lieu ordinaire de ses séances.

~ Ordre du Jour ~

- 1^o Examen de la situation créée au Conseil Municipal
à la suite de la libération de la Communauté
2^o Communication d'une lettre du Grefet - Sécession à prendre
Rezé, le 30 Août 1944

Le Main,

Mr. Wm. C. L.

Séance du 30 Août 1944

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 30 Août 1944 à 10 heures, sous la présidence de M. Le Lamo, Maire.

Stalets presys : MM^e. Le Lamer, Audouin, Charbonnier,
Gendron, Jahan, Joubert, Laeck, . Moricau, Pirel, Guillard,
Ruey

Fusomme de guerre : 11¹ Millions